

service? Comment se protéger contre cela? Quiconque m'entend le sait et chaque Canadien le sait, que retirer la sécurité du Canada à la Gendarmerie royale pour la confier à un non-service sonnera le glas de la liberté au pays. Avec mes 23 années d'expérience, je peux vous dire qu'indépendamment de votre nuance politique, vous étiez en sécurité entre mes mains et celles de mes hommes. Je protégerais la maison d'un libéral, d'un conservateur, d'un néo-démocrate ou de quiconque en ce pays, et, même le premier ministre (M. Trudeau) qui en est le premier responsable, serait en sécurité avec moi. J'aurais voulu pouvoir être en sécurité entre les mains d'une non-équipe, d'un non-commissaire, dirigés par un non-cabinet et un non-parti. Cela n'a aucun bon sens et il se trompe sûrement sur les gens du pays s'il croit s'en tirer facilement. La plus grande erreur d'Hitler il y a 40 ans a été de penser que le monde occidental n'avait cure de la liberté; pourtant onze ou douze millions de personnes se sont chargées de lui démontrer des plus clairement qu'il ne lui restait plus qu'à se suicider. Son ami Mussolini a été pendu de façon ignominieuse sur une colline romaine. Le même destin attend tous ceux qui s'entêtent à choisir cette voie. La première étape sur la voie de la dictature a été l'incendie du Reichstag. Il ne sera pas nécessaire d'en venir là si vous arrivez à obtenir que les députés se déshonorent par leur lâcheté, c'est-à-dire qu'ils acceptent que quiconque, soit-il ministre ou premier ministre, se lève dans cette Chambre et prétende faire la loi. Tout ce qu'ils ont à faire c'est de dire: «C'est nous, groupe minoritaire, qui allons faire la loi parce que nous en avons terrorisé un petit nombre qui fera ce que nous lui enjoignons de faire.»

● (1.20 a.m.)

Je rêvais depuis mon enfance de venir à la Chambre. J'ai réalisé cette ambition, mais si je dois me trouver ici à l'époque où se meurt la démocratie au Canada, je voudrais alors n'être jamais né. Je voudrais que ma mère ne m'ait jamais élevé et n'avoir jamais grandi dans les plaines de la Saskatchewan. Je vous préviens que cette bataille ne sera pas facilement gagnée. Il existe un moyen démocratique de faire cesser ce genre de traitement, et si vous tenez à déclencher des élections, si vous pensez que ce petit chantage réussira, en prétendant que nous nous opposons systématiquement à ces 100 millions de dollars que vous êtes censés remettre aux cultivateurs, lorsque vous en soutirez les trois quarts d'une poche pour les déposer dans l'autre, laissez-moi vous dire que le peuple ne le gèrera pas.

Vous ne pouvez dire aux gens que vous allez gouverner le pays à votre manière, que cela leur plaise ou non. Vous ne pouvez prédire que vous allez imposer le bill C-244 à la Chambre. Vos prochaines promesses électorales vaudront-elles mieux que les promesses des \$2 pour le blé ou la promesse qu'avait faite le premier ministre en déclarant «Nous allons faire les lois»?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il est arrivé au bout de son temps de parole.

Des voix: Poursuivez

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Bigg: Merci, à chacun de vous trois.

M. Francis: A chacun de vous quatre. A l'heure qu'il est, tu ne sais plus compter, Jack.

M. La Salle: Trois libéraux et un indépendant. Vous avez commis une erreur.

M. Bigg: Je prie le député de bien vouloir m'excuser. Je ne l'avais pas vu d'ici.

M. La Salle: Je suis toujours ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au beau milieu du caucus libéral.

M. Bigg: Je me suis peut-être écarté de mes habitudes, car je m'efforce toujours de rendre mes remarques entièrement positives. Ai-je des conseils pour vous? En effet. Je voudrais que vous obéissiez aux lois du Canada, que vous payiez aux agriculteurs ce qui leur est justement dû. Je veux que vous cessiez de parler à double sens et que vous leur donniez les 60 millions plus les 26 millions qu'il faut y ajouter. Ils en ont un besoin très urgent. Oubliez qu'ils devraient toucher \$2 pour leur blé. Disons que c'est \$1.45. Nous vous enlevons 55c. Laissez-nous vous tirer d'embarras.

M. Francis: Adressez-vous à la présidence, Jack.

M. Bigg: J'accueillerai bien volontiers les remarques du député qui vient de parler de son fauteuil.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, le Règlement exige que les députés s'adressent à la présidence.

M. Bigg: Le député a-t-il la parole?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) invoque le Règlement.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement est bien fondé. Le Règlement stipule que les députés doivent adresser leurs commentaires à la présidence.

M. Peters: Où cela se trouve-t-il stipulé?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je crois que les directives du Règlement et des précédents ne sont pas à mettre en question. On doit s'adresser à la présidence et je crois que c'est ce que va faire le député de Pembina.

M. Bigg: Je ne veux pas me lancer dans une avocasserie avec le député, monsieur l'Orateur, mais il m'interpellerait de son siège, ce qui est une des infractions les plus flagrantes à la discipline et au décorum de la Chambre. S'il veut invoquer le Règlement, qu'il le fasse selon les formes, qu'il s'adresse à la présidence, après quoi Votre Honneur pourra me remettre à ma place. Je croyais